

Pourquoi votre Pétitionnaire demande que par suite de la violence à laquelle les partisans de *A. M. Delisle* ont eu recours, pour empêcher les Electeurs de donner paisiblement leurs voix, il plaise à votre Honorable Chambre déclarer que votre Pétitionnaire qui, au commencement de l'émeute, et lorsque le Poll a été ajourné, avait la pluralité des voix, soit proclamé élu ; ou faire annuler l'Election, et donner l'occasion au Comté d'élire librement la personne de son choix.

Ordonné, Que la dite Pétition demeure sur la Table.

Une Pétition de *William Walker*, et autres, Habitans de la Cité de *Québec*, a été présentée à la Chambre par l'Honorable *M. Neilson* ; laquelle a été reçue et lue, exposant :

Que le Commerce d'exportation des Bois et Madriers de cette Province s'est accru considérablement, sous les droits protecteurs établis par le Parlement Impérial et maintenus depuis, à l'exception de l'imposition d'un Droit de 10s. sur les Bois du Canada, en 1821 ;—et que les habitans des Colonies ont compté sur les règlemens établis par les Actes du Parlement Impérial sans aucunes sollicitations de leur part. Que les Manufactures Britanniques sont achetées en grande partie au moyen de ce commerce ; que l'alarme est devvenue générale, et que l'on craint un changement dans la protection qui a été accordée jusqu'à présent au dit Commerce, vu les procédés récents du Parlement Impérial ;—et demandant à l'Assemblée de faire telles représentations à Sa Majesté qu'elle jugera convenables, dans sa sagesse.

Pétition relativement
au Commerce des
Bois.

Ordonné, Que la dite Pétition demeure sur la Table.

Ordonné, Que cent Exemplaires de la dite Pétition soient imprimés dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétition à être imprimée.

Une Pétition de divers Habitans du *Home District* a été présentée à la Chambre par *M. Small* ; laquelle a été reçue et lue, exposant :

Pétition au sujet du
Douaire.

Que l'usage s'est introduit généralement de passer des Actes de transport, sans égard à la loi du Douaire ;—qu'il s'est élevé une question qui devra causer beaucoup de difficultés et de procès en l'absence de toute loi bien définie à cet égard, relativement au droit des veuves aux améliorations faites par les maris sur les terres après l'acte de transport ; et demandant qu'il soit passé un Acte pour remédier à cet inconvénient.

Ordonné, Que la dite Pétition demeure sur la Table.

Une Pétition de *George Rykert*, et autres, Habitans du District de *Niagara*, a été présentée à la Chambre par *M. Merritt* ; laquelle a été reçue et lue, exposant :

Pétition—Banque à
St. Catharines.

Que depuis 1834, ils ont d'année en année adressée des Mémoires au Parlement Provincial, pour demander l'établissement d'une Banque à *Saint Catharines* ; que la Chambre d'Assemblée, à plusieurs reprises, a passé un Bill pour donner une Charte à cette Banque, mais qu'il n'a jamais reçu l'Assentiment Royal ; qu'on leur a refusé les priviléges qui avaient été accordés à d'autres parties de la Province,—et demandant, vu l'accroissement des affaires sur le Canal de *Welland*, et généralement dans le District, que la Chambre veuille bien leur accorder une Charte avec un Capital de cinq cents mille louis.

Ordonné, Que la dite Pétition demeure sur la Table.